

Transmission par Internet de la déclaration de revenus d'un particulier

Ce formulaire s'adresse à tout particulier qui demande à une personne accréditée, ci-après appelée *préparateur*, de transmettre sa déclaration de revenus par Internet. Le particulier doit fournir ce formulaire au préparateur pour déclarer que les renseignements transmis en son nom sont exacts et qu'ils font état de tous ses revenus.

Deux exemplaires de ce formulaire doivent être **remplis puis signés** par le particulier. Le préparateur de la déclaration de revenus mentionné à la partie 1 et le particulier doivent conserver chacun un exemplaire pendant six ans après la date où cette déclaration a été transmise. **Aucun exemplaire de ce formulaire ne doit nous être transmis, à moins que nous en fassions la demande.**

Année d'imposition

1 Renseignements sur le particulier et le préparateur

Nom de famille du particulier Prénom du particulier Numéro d'assurance sociale

Préparateur de la déclaration de revenus

Nom de l'entreprise (comme inscrit dans Mon dossier pour les représentants professionnels) Numéro ImpôtNet Québec

Adresse de l'entreprise Ind. rég. Téléphone Poste

Adresse de la succursale (si différente de la précédente) Ind. rég. Téléphone Poste

2 Déclaration et autorisation de transmettre la déclaration de revenus par Internet

Je comprends que je dois garder en ma possession toutes les annexes et tous les feuillets de renseignements ainsi que les livres, les registres et tout autre document qui sont nécessaires pour remplir ma déclaration de revenus pour l'année d'imposition mentionnée ci-dessus, comme le prévoient la Loi sur les impôts et la Loi sur l'administration fiscale, et que je dois fournir ces documents et ces renseignements à la demande d'un représentant de Revenu Québec.

Je comprends que les renseignements contenus dans ma déclaration de revenus préparée le _____ et transmise à ma demande par le préparateur mentionné à la partie 1, et dont Revenu Québec a confirmé la réception, sont réputés transmis par moi.

Je comprends que le préparateur mentionné à la partie 1 peut obtenir des renseignements confidentiels uniquement si ceux-ci sont directement liés à la préparation et à la transmission de ma déclaration, et ce, jusqu'à ce que Revenu Québec délivre l'avis de cotisation.

Je comprends que le préparateur mentionné à la partie 1 peut modifier ma déclaration de revenus originale si elle est refusée pour le traitement et qu'il peut la retransmettre ou demander qu'une correction y soit apportée sans qu'un nouveau formulaire TP-1000.TE soit rempli, à condition que les modifications apportées entraînent une différence inférieure à 300 \$ dans le résultat de la ligne 470 et qu'elles n'affectent aucun montant transféré à mon conjoint, le cas échéant.

Revenus de retraite transférés par votre conjoint, selon la ligne 123

Revenu total, selon la ligne 199

Revenu net, selon la ligne 275

Revenu imposable, selon la ligne 299

Crédits d'impôt non remboursables, selon la ligne 399

Montant de la ligne 470 (remboursement ou solde)

Remboursement transféré au conjoint, selon la ligne 476

Remboursement, selon la ligne 478

Montant transféré par votre conjoint, selon la ligne 477

Solde à payer, selon la ligne 479

Je comprends qu'à la suite de la délivrance de l'avis de cotisation, je dois obligatoirement produire le formulaire *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* (MR-69) pour donner une autorisation ou une procuration à une personne désignée afin qu'elle puisse accéder aux renseignements ou aux documents confidentiels que Revenu Québec détient à mon sujet ou qu'elle puisse agir en mon nom auprès de ce dernier.

Je comprends que Revenu Québec ne sera responsable de la confidentialité des renseignements fiscaux transmis par Internet qu'au moment où ils lui seront devenus accessibles.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans la déclaration de revenus dont j'autorise la transmission par Internet par le préparateur mentionné à la partie 1 sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus. Je déclare également que, si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que je veux ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature du particulier

Date